



RÉSOLUTION PLAN D'ORIENTATION

Nous avons la volonté de définir ensemble un plan d'orientation pour la période 2023-2028, soumis à l'Assemblée générale 2023. Ce plan d'orientation s'appuiera sur notre charte et l'objectif : "Vivre et manifester l'Évangile en milieu populaire". Il actualisera et concrétisera cet objectif et la manière de l'atteindre dans une dynamique de mouvement.

Vivre et manifester l'Évangile en milieu populaire interpelle non seulement notre manière de donner à chacun et chacune les moyens de partager et de s'interroger sur ses convictions, mais aussi nos modes d'organisation collective : que voulons-nous faire ensemble ? Comment voulons-nous le faire ? Quelles priorités partagées entendons-nous mettre en œuvre ? Quels projets structurant prévoyons-nous de construire ensemble ?

La démarche de construction du plan d'orientation sera interactive et intègrera les modes d'animation spirituelle d'une part, et l'organisation des projets et actions communes d'autre part. Elle sera animée par un comité de pilotage, avec des méthodes de l'éducation populaire qui permettent l'expression des membres. Elle sera jalonnée par des temps forts :

- Le dialogue associatif pour entendre la vision pour la MPEF que les Fraternités souhaitent partager avec le Mouvement
- Un séminaire du Comité National et des équipiers les 30 juin et 1er juillet 2022
- Le Carrefour des 11 et 12 novembre qui doit faire émerger notre vision spirituelle pour les 5 ans à venir



INFORMATION IMMOBILIER

La Fraternité de Nantes consacre une part importante de son activité à une activité d'hébergement d'urgence. Depuis 2018, nous savons que le Foyer d'hébergement n'est plus aux normes tant en matière de sécurité, d'accessibilité que de salubrité. La Fraternité a décidé, avec l'accord de la MPEF, de transférer cette activité d'hébergement dans les appartements du 3 de la rue de l'Amiral du Chaffaut que la MPEF vient de rénover.

Fin 2020 la MPEF a commandé à un architecte la réalisation d'un avant projet sommaire (APS) de réhabilitation. Celui-ci fait apparaître que le montant des travaux nécessaires seraient de l'ordre de 650.000 Euros TTC.

Simultanément la Fraternité de Nantes et la Commission immobilière ont pris des contacts avec les services de l'Etat et ceux de la Métropole de Nantes pour commencer à bâtir un plan de financement. Au cours de ces échanges, il est apparu que pour bénéficier des aides à la rénovation, l'opération devrait être menée par un bailleur ayant l'agrément insertion sociale. La MPEF pourrait en théorie demandé cet agrément mais outre le fait qu'elle ne dispose pas des compétences pour mener une telle opération, la demande d'un tel agrément est une procédure longue et couteuse qui ne présente pas suffisamment d'intérêt pour ne réaliser qu'une seule opération. Après avoir examiné toutes les options (reconstruction de la fraternité sur un autre site, rénovation du Foyer par les ressources propres de la MPEF) et sur la recommandation des services de l'Etat la fraternité et la Commission immobilière ont donc travaillé avec un bailleur social, le groupe Gambetta qui a proposé une première esquisse du schéma de rénovation aux termes duquel la MPEF céderait une partie du terrain actuel au groupe Gambetta pour y construire des logements libres et le groupe Gambetta reconstruirait des locaux neufs pour y abriter les activités de la Fraternité et les logements du Foyer sur le terrain qui resterait propriété de la MPEF et qui serait loué par bail emphytéotique au groupe Gambetta pour une durée d'environ 50 ans. A la fin du bail le terrain et les constructions reviendraient à la MPEF. Pendant la durée du bail la Fraternité paierait au groupe Gambetta une redevance dite transparente pour rembourser le groupe Gambetta des frais liés à l'opération. Les montants du prix de vente du terrain, du loyer du bail emphytéotique et de la redevance ne sont pas encore fixés. La négociation avec le groupe Gambetta doit commencer prochainement.